



## ASSEMBLEE GENERALE

Elle aura lieu le Vendredi 21 Juin 2024 à 18 H 30 à St Etienne sur Reyssouze (salle Cocagne - 44 Route de St Jean).

Appel des clubs à partir de 17 H 30.

**Présence obligatoire de tous les clubs**

**Cet avis tient lieu de convocation**

Le pouvoir, l'inscription au repas et le cahier d'A.G. sont téléchargeables sur le site internet du District, rubrique DOCUMENTS / ASSEMBLEES GENERALES.

Le cahier d'A.G. a été envoyé à tous les clubs et leur président le vendredi 7 Juin 2024.

## ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE 2024/2025

La Commission Régionale des Coupes informe les clubs de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe de France (seniors libres).

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions de la Laurafoot.

**Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur Footclubs (sans cet accord, l'engagement n'est pas validé).**

**Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire via le menu :**

« Compétitions » / « Engagements » / « saison 2024/2025 » et afficher le centre de gestion : Fédération Française de Football et de bien vous engager sur la ligue LAuRAFoot.

La date limite d'engagement est fixée au **15 Juin 2024** (dernier délai).

Droit d'engagement : 52 €uros

# COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.

Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 11/06/2024

### CERTIFICAT MEDICAL

- ✓ Chloé VARAGNAT, indisponible le 25 mai

### COURRIERS ARBITRES

- Willy PITOU, concernant un changement de club, réponse faite
- Vincent DUTHION, arrêt de l'arbitrage
- Smail OUBELLAoui, concernant la licence arbitre indépendant, réponse faite
- Kévin FORGERON, concernant la date de parution des classements, réponse faite
- Mickael CHOMETTON, concernant les catégories d'arbitrage, réponse faite
- Samuel POCHON, concernant l'accompagnement d'un jeune arbitre stagiaire
- Said IGUIDAR, concernant un rapport de match
- Said NIARI, concernant une demande d'année sabbatique, réponse faite

### COURRIERS CLUBS

- Courrier du club d'Echirolles concernant une demande de rapport
- Courrier du club de Colomieu concernant une demande de licence arbitre, réponse faite
- Courrier du club de Bresse Foot concernant un forfait

### DIVERS

Les classements des arbitres pour la saison 2023-2024 paraîtront sur le site du district à la rubrique « Arbitrage » **le mardi 18 juin**

La CDA rappelle aux arbitres de bien penser à compléter le document en ligne qu'ils ont reçu sur leur messagerie mail pour définir leur desiderata pour la saison prochaine **avant le 1<sup>er</sup> juillet**

La réunion de rentrée des arbitres devrait avoir lieu le **samedi 14 septembre à St Martin Du Mont**, en attendant la confirmation prochaine de cette information, la CDA demande aux arbitres de réserver cette journée dans leur agenda

La CDA demande aux clubs qui souhaiteraient récuser des arbitres d'envoyer une demande expressément motivée par messagerie officielle à l'attention de la CDA dans la limite de 3 maximum et **avant le début de la saison prochaine** (sauf cas exceptionnel aucune demande ne sera prise en compte après)

Le Président,  
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,  
Sylvain Feyeux

## FICHE RENSEIGNEMENTS ARBITRES 2024/2025

Afin de remplacer les fiches de renseignements habituelles, nous demandons à l'ensemble des arbitres de remplir ce formulaire de préparation à la saison 2024-2025 **avant le 1er juillet 2024** (les arbitres n'ayant pas complété ce formulaire à cette date seront considérés comme sans contrainte et pleinement à la disposition du district) :

<https://forms.gle/pty3wWvg56a9kmFz5>

## RECUSATION ARBITRES 2024/2025 PAR LES CLUBS

A l'intention des clubs, merci d'écrire par mail officiel à la CDA ceux souhaitant récuser des arbitres pour la saison 2024-2025, dans la limite de 3 **ET** en donnant une justification valable et concrète (cet arbitre ne nous aime pas n'étant pas une raison valable). Les récusations ne sont pas renouvelables chaque saison et une récusation selon une impression ou la réputation d'un arbitre ne sera pas acceptée

Ce mail devra être envoyé par la messagerie officielle du club et avant la reprise du championnat

## INFORMATIONS RENOUVELLEMENT LICENCE ARBITRE 2024/2025

Nous informons les arbitres et clubs, que vous pouvez effectuer la démarche de renouvellement de licence arbitres pour la licence 2024-2025

## FORMATION INITIALE ARBITRAGE

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations initiales en arbitrage sur la saison 2024-2025

Les dates et lieux seront fixées en début de saison.

## FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations arbitres semi-officielles en début de saison 2024-2025

Nous rappelons que pour participer à celles-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2023/2024. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte de semi-officiel**

Les dates et lieux seront fixées en début de saison.

Pour ceux ayant effectué la formation sur une des saisons précédentes, nous vous rappelons que celle-ci est valable 6 ans et qu'il faut aussi avoir une licence FFF sur la saison en cours (2024-2025) pour occuper la fonction d'arbitre semi-officiel. Voici la liste des personnes formées et ayant une date d'échéance qui arrive sur la fin d'année 2024, donc qui devront venir effectuer un recyclage (sous réserve que celui-ci n'ait pas été fait) :

NOM	PRENOM	CLUB lors de la formation passée en 2017	Date formation	Date Validité
ASLAN	Alperen	ASTT Oyonnax	08/12/2018	08/12/2024
BALDOVE	Pierre-Emile	Fc St Vulbas Plaine de l'Ain	03/10/2018	03/10/2024
BARDET	Pierre	CS Viriat	29/09/2018	29/09/2024
BEKAR	Kenan	ASTT Oyonnax	28/09/2018	28/09/2024
BELLA	Louis	Bourg FO	08/12/2018	08/12/2024
BLUETTE	Jean-Luc	US Arbent Marchon	28/09/2018	28/09/2024
BOURCET	Clément	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
BRAILLON	Jean-Michel	Fareins Saône Vallée	03/10/2018	03/10/2024
BRISSET	Jacques	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
BROYER	Jullian	US Replonges	08/12/2018	08/12/2024
BURDY	Pierre	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
BUSSAT	Karine	OL Buyatin	03/10/2018	03/10/2024
CANTIN	Martial	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
CARRY	Didier	ST Etienne sur Reyssouze	19/09/2018	19/09/2024
CETIN	Mustafa	ASTT Oyonnax	08/12/2018	08/12/2024
CHEVALIER	Michel	CS Chevroux	19/09/2018	19/09/2024
CHEVAUCHET	Mickael	ST Etienne sur Reyssouze	19/09/2018	19/09/2024
CUMEN	Ismail	ASTT Oyonnax	08/12/2018	08/12/2024
CURVEUR	Pierre	CS Chevroux	19/09/2018	19/09/2024
DJAARIRI	Rachid	Plastics Vallée FC	28/09/2018	28/09/2024
DOS REIS	Paolo	AS Montréal la Cluse	28/09/2018	28/09/2024
DUC	Didier	FC Veyle Saône	03/10/2018	03/10/2024
DURAFOUR	Thomas	ESB Marboz	19/09/2018	19/09/2024
FELIX	Eugénie	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
FERRARI	Yannick	O. Sud Revermont 01	29/09/2018	29/09/2024
GACHOT	Nicolas	FC Bressans	08/12/2018	08/12/2024
GAILLARDON	Sébastien	FC Nurieux	28/09/2018	28/09/2024
GALHOFA	Rui	E ST Martin CV	28/09/2018	28/09/2024
GARNIER	Vincent	OL Buyatin	03/10/2018	03/10/2024
GENEVEY	Florent	FC Nurieux	28/09/2018	28/09/2024
GREMERET	Stéphane	AS Montmerle	29/09/2018	29/09/2024
GUEDRA	Kévin	US Izernore	28/09/2018	28/09/2024
GUILLEMIN	Guillaume	US Feillens	19/09/2018	19/09/2024
GUYOT	Frédéric	O. Sud Revermont 01	29/09/2018	29/09/2024
HERBRETEAU	Vincent	FC Bressans	08/12/2018	08/12/2024
JACQUET	Pascal	O. Sud Revermont 01	29/09/2018	29/09/2024
JIMENEZ	Yustin	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
KECH	Lucie	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
KOSKER	Ahmet	ASTT Oyonnax	08/12/2018	08/12/2024
LACROIX	Nicolas	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
LANDAIS	Yann	US Dombes	03/10/2018	03/10/2024
LE MOING	Eric	FC Veyle Saône	08/12/2018	08/12/2024
LEROUX	Franck	US Dombes	03/10/2018	03/10/2024

LIEVRE	Marc	FC Bords de l'Ain	03/10/2018	03/10/2024
LOUSSERT	Jérôme	OL Buyatin	03/10/2018	03/10/2024
MARGUIN	Yoan	CS Chevroux	19/09/2018	19/09/2024
MARTINEZ	Clément	Fc St Maurice de Gourdans	03/10/2018	03/10/2024
MAYENSON	Gilles	O. St Denis les Bourg	29/09/2018	29/09/2024
MAYER	Eric	ESB Marboz	19/09/2018	19/09/2024
MAYNARD	Nathan	AS Montmerle	29/09/2018	29/09/2024
MAZUIR	Jérôme	ST Denis Ambutrix FC	08/12/2018	08/12/2024
MITAUX	Franck	US Izernore	28/09/2018	28/09/2024
MONINOT	Claude	ESB Marboz	19/09/2018	19/09/2024
MONNET	Gérard	Fareins Saône Vallée	03/10/2018	03/10/2024
MOREL	Alain	CS Chevroux	19/09/2018	19/09/2024
NUGIER	Patrick	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
PANI	Laurent	CS Viriat	29/09/2018	29/09/2024
PECHOUX	Elsa	US Izernore	28/09/2018	28/09/2024
PERRAULT	Yann	AS Montmerle	29/09/2018	29/09/2024
PERRODIN	Jérôme	US Izernore	28/09/2018	28/09/2024
PETTINI	Michel	O. Sud Revermont 01	29/09/2018	29/09/2024
PHILIPPON	Pierre	Fareins Saône Vallée	03/10/2018	03/10/2024
POLLY	Gérard	ST Denis Ambutrix FC	08/12/2018	08/12/2024
PRIETO	Claude	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
RAVASSARD	David	CS Viriat	29/09/2018	29/09/2024
REVEYRON	Claude	CS Belley	03/10/2018	03/10/2024
REYES BOBILLO	Nicolas	E ST Martin CV	28/09/2018	28/09/2024
REYNAUD	Philippe	AS Montmerle	29/09/2018	29/09/2024
RICOL	Sébastien	FC Bressans	08/12/2018	08/12/2024
RIGAUD	Aurélien	CS Chevroux	19/09/2018	19/09/2024
RIGAUDIER	Michel	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
ROMAND	Jimmy	ST Denis Ambutrix FC	08/12/2018	08/12/2024
ROUJON	Hubert	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
SACQUARD	Jordan	E ST Martin CV	28/09/2018	28/09/2024
SANCHES	Claude	US Izernore	28/09/2018	28/09/2024
SCOGNAMIGLIO	Thomas	AS Montmerle	29/09/2018	29/09/2024
SINARDET	Willy	CS Viriat	08/12/2018	08/12/2024
SOUNY	Alain	FC Nurieux	28/09/2018	28/09/2024
TARRIT	Christophe	AS Montmerle	29/09/2018	29/09/2024
TEIXEIRA	Fabien	US Feillens	19/09/2018	19/09/2024
TIRAND	Jocelyn	ESB Marboz	19/09/2018	19/09/2024
VILLOD	Sébastien	Plaine Revermont Foot	08/12/2018	08/12/2024
VIRIEUX	Dominique	O. Sud Revermont 01	29/09/2018	29/09/2024
YILDIRIM	Can	ASTT Oyonnax	28/09/2018	28/09/2024
ZANARDI	Didier	US Izernore	28/09/2018	28/09/2024

## INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2024/2025

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2023, Octobre/Novembre 2023 et Janvier 2024, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2023/2024 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que nous vous enverrons (en attente de voir si le support DMA sera le même ou pas)

pour la saison 2024/2025, ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2024)**
  - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 6/6 du dossier médical (**support identique saison 2023/2024) et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes)
  - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2024/2025) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical (**support identique saison 2023/2024) et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 pouvant être remplacée par la page 6 si la page 3 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)
  
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2024)**
  - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 5/6 du dossier médical (**support identique saison 2023/2024) et qui doit être daté après le 01/06/2024** (si une réponse « Oui » à la page 5 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
  - 35 ans et plus au 01/07/2024 = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical (**support identique saison 2023/2024) et qui doit être daté après le 01/06/2024** (la page 3 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement) et Test d'effort qui sera valable 5 ans (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/06/2024** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2023, Octobre/Novembre 2023 et Janvier 2024, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

Test Effort demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans

ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans.

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier médical d'arbitrage) ne doit pas être rempli / daté avant le 01/06/2024.

# CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

Saison 2023/2024

Liste des clubs n'ayant pas renvoyé leurs fiches.

Date limite d'envoi : 03/06/2024

## **D1 poule A**

Bourg Sud 1

Misérieux Trévoux 3

Oyonnax ATT 1

## **D2 poule A**

Manziat 1

Oyonnax PVFC 2

## **D2 poule B**

Centre Dombes Foot 1

Curtafond Conf. 1

Porte de l'Ain 1

## **D3 Poule A**

Bord de Veyle 1

Bourg FO 1

Buyatin OL 1

Centre Dombes Foot 2

Côtière Meximieux Villieu 1

Oyonnax ATT 2

Veyziat 1

## **D3 poule B**

Ambérieu FC 1

Bâgé 1

Chevroux 1

Misérieux Trévoux 4

St Maurice de Gourdans 1

## **D3 poule C**

Bourg Sud 2

Châtillon la Palud 1

Oyonnax ASP 1

Plaine de l'Ain 1

## **D4 poule A**

Bourg ACCFT 1

Bourg Sud 3

Veyziat 2

**D4 poule B**

Ambérieu FC 2  
Artemare Valromey 1  
Bas Bugéy Rhône 1  
Chazey Bons 1  
Culoz Grand Colombier 2  
Plaine de l'Ain 2  
Vertrieu 1

**D4 poule C**

Centre Dombes Foot 3  
Chaneins 1  
Mille Etangs 1  
Montluel 1  
Porte de l'Ain 2

**D4 poule D**

Bâgé 2  
Curtafond Conf. 2  
Manziat 2  
St Cyr 1  
Veyle Saône 4

**D5 poule A**

Bresse Nord 2  
Chaveyriat 2

**D5 poule B**

Ambérieu FC 3  
Artemare Valromey 2  
Oyonnax PVFC 3  
Serrières Villebois 2  
St Maurice de Gourdans 2  
Virieu 1

**D5 poule C**

Côtière Meximieux Villieu 2  
Dortan 1  
Montluel 2

**D5 poule D**

Ain Sud 3  
Bord de Veyle 2  
Feillens 4

**D5 poule E**

Ambronay 2  
Béon 1  
Bourg Sud 4  
Vaux (Ent.) 3



**D5 poule F**

Bord de Veyle 3  
Bourg ACCFT 2  
Buyatin 2  
Leyment 1  
Mille Etangs 2  
Priay 2

**D5 poule G**

Bâgé 3  
Chevroux 2  
Curtafond Conf. 3  
Sermoyer 1

**U18 D1 poule A**

Ain Sud 1  
Côtière Meximieux Villieu 1  
Dombes Bresse 1

**U15 D1 poule A**

Bourg Sud 1  
Sud Revermont 01 1

**Séniors Féminines poule A**

Essor Bresse Saône 1  
Misérieux Trévoux 1  
Thoissey 1

# COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

## Compte rendu de la réunion du 10 juin 2024

Présents : Bernard ALBAN, Romain JARJAVAL, Philippe NAEGELLEN, Hamid TOUZANI, Raul GUTIERREZ

### PREAMBULE

En fin de saison, la Commission du Statut de l'Arbitrage réexamine que chaque arbitre a bien effectué le nombre minimal de matchs requis pour couvrir son club. Cette mesure est valable pour les nouveaux arbitres et ceux qui renouvellent.

La sanction financière est calculée selon le nombre d'arbitres manquant et l'année d'infraction dans laquelle se trouve le club (cf. article 46 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

La sanction sportive est applicable la saison suivante. Elle est calculée selon l'obligation du club et l'année d'infraction dans laquelle se trouve le club (cf. article 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

Arbitres Seniors manquants :

La sanction est appliquée sur l'équipe 1<sup>ère</sup> Sénior évoluant au plus haut niveau :

- 1<sup>ère</sup> année d'infraction : 2 joueurs mutés en moins
- 2<sup>ème</sup> année d'infraction : 4 joueurs mutés en moins
- 3<sup>ème</sup> année d'infraction et plus : aucun joueur muté autorisé et aucune accession Seniors en division supérieure.

### OBLIGATION DES CLUBS DE DISTRICT

- Départemental 1 : 2 Arbitres séniors de plus de 21 ans
- Départemental 2 : 1 Arbitre séniors de plus de 21 ans
- Autres niveaux de District : 1 Arbitre

Pour les clubs de D1 et D2 : Après avis favorable de sa CDA, un arbitre âgé de plus de 18 ans qui en fait la demande **avant le 30 septembre de la saison**, peut diriger des rencontres séniors et compte comme arbitre sénior.

## CATEGORIES D'AGE

**STATUT DE L'ARBITRAGE SAISON 2024/2025** (article 41 de la FFF et 14 de la LAuRA foot)

**Arbitres Séniors majeurs (Statut LAuRA Foot)**

Nés au plus tard le 31 Décembre 2003

**Jeunes Arbitres (13-21 ans au 31 Décembre de la saison en cours)**

Nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2004 et le 31 décembre 2011

### RAPPEL DES OBLIGATIONS DES ARBITRES

Pour représenter le club vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage, le nombre de journées arbitrées est de 18 pour les Séniors (9 pour une nomination au 31/01) et 15 pour les Jeunes (7 pour une nomination au 31/01), dont 1 obligatoirement comprise dans les 3 dernières journées de Championnat. Dans le cas contraire, l'Arbitre n'est plus représentatif de son club.

### RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES CLUBS

Enregistrement des licences « Arbitres » représentant le club au Statut de l'Arbitrage jusqu'au **31 Août 2024**.

Après cette date, vos Arbitres deviennent INDEPENDANTS pour la saison 2024/2025.

**Droit de mutation** - Article 35.5 du Statut Fédéral de l'Arbitrage

Afin de limiter les mutations intempestives d'un arbitre d'un club à un autre, le nouveau club d'un arbitre démissionnaire devra s'acquitter d'un droit de mutation de 500 euros (dont 300 € redistribués au club formateur).

Si l'arbitre a débuté en tant qu'indépendant, le club d'accueil nouvellement couvert par l'arbitre devra s'acquitter d'un droit de mutation moindre fixé à 200 euros.

**Rappel** : Le club qui, pendant les 2 saisons précédentes, a compté dans son effectif 1 ou 2 arbitres supplémentaires non licenciés joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, peut bénéficier d'un ou deux muté(s) supplémentaire(s) pour la saison 2024/2025. Il doit en faire la demande auprès du District, exceptionnellement, avant le **20 juin 2024** et indiquer l'équipe dans laquelle il souhaite faire évoluer ces mutés supplémentaires avant le début des compétitions de la saison 2024/2025.

**CLUBS DU DISTRICT EN INFRACTION AU STATUT POUR LA SAISON 2024/2025 (au 30/06/2024)**

Niveau	Club	N° Club	Nombre d'années d'infraction	Mutations autorisées 2024 / 2025	Sanctions financières	Observations
D1	Bresse Foot 01	560195	1	4	120 €	Quota de matchs à arbitrer non atteint par 1 arbitre
	Guereins Genouilleux AS	533355	1	4	120 €	Manque 1 arbitre senior
D2	Attignat AS	534249	1	4	80 €	Manque 1 arbitre senior
	Curtafond Confrançon FC	542555	3	0	240 €	Quota de matchs à arbitrer non atteint
	Ent.S. Val de Saône	514369	3	0	240 €	Quota de matchs à arbitrer non atteint
	Nantua US	527613	2	2	200 €	Manque 1 arbitre senior Application art.47.5 des RG du Statut de l'Arbitrage
	Olym. de St Denis les Bourg	530041	1	4	80 €	Manque 1 arbitre senior
	Plaine Revermont Foot	553892	3	0	240 €	Quota de matchs à arbitrer non atteint
	Portes de l'Ain SC	552858	2	2	200 €	Manque 1 arbitre senior
	Serrières Briord-Villebois FC	552904	3	0	240 €	Manque 1 arbitre senior
D3	St Laurentin AS	525874	5	0	320 €	Manque 1 arbitre
	St Maurice de Gourdans FC	519471	3	0	240 €	Manque 1 arbitre
D4	Chaneins Isn FC	560482	3	0	240 €	Manque 1 arbitre
	Chazey Bons AS	519781	4	0	320 €	Manque 1 arbitre
	Cormoranche ES	504647	3	0	240 €	Quota de matchs à arbitrer non atteint Application art.47.5 des RG du Statut de l'Arbitrage
	Montluel FC	560321	3	0	240 €	Quota de matchs à arbitrer non atteint
	St Cyr US	519729	3	0	240 €	Manque 1 arbitre
	St Etienne/Chalaronne AS	537224	6	0	320 €	Manque 1 arbitre Application art.47.5 des RG du Statut de l'Arbitrage
	Veyle Vieux Jonc FC	547601	3	0	240 €	Manque 1 arbitre
D5	Colomieu AS	531222	3	0	240 €	Quota de matchs à arbitrer non atteint
	Cormoz St Nizier FC	546299	2	2	160 €	Quota de matchs à arbitrer non atteint
	Leyment FO	581888	3	0	240 €	Quota de matchs à arbitrer non atteint
	Sermoyer FC	519166	7	0	320 €	Manque 1 arbitre
	Virieu FCT	564462	1	4	80 €	Manque 1 arbitre

**Les clubs en infraction depuis 3 saisons et plus ne peuvent accéder immédiatement à la division supérieure en fin de saison.**

Les décisions sont susceptibles d'appel auprès de la commission d'appel du district de l'AIN, dans un délai de 7 jours à compter de la notification faite au PV du district. (Art 190 de RG de la FFF)

# SPORTIVE SENIORS

Réunion 10 juin 2024

Les classements seront validés par la commission de discipline (dossiers en cours) et la commission des règlements après l'expiration de tous les recours.

(Un dossier important est en cours nous ne pouvons valider les classements)

Ne pas appeler pour les montées et descentes.

Po/la Commission Sportive,  
Jacques CONTET, David BEREIZIAT

# COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

## Développement et Animation des Pratiques

Challenge du conseil départemental U11 – dimanche 16 juin à Péronnas

	GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
Terrain 1	Meximieux-équ1 23 33 Replonges-équ1	Meximieux-équ2 24 34 Replonges-équ2	Nantua-équ1 27 11 Bourg-en-Bresse-2-équ1
Terrain 2	Bourg-en-Bresse-2-équ2 12 13 Ceyzériat-équ1	Hauteville-Lompnes-équ1 19 14 Ceyzériat-équ2	Hauteville-Lompnes-équ2 20 5 Valsershône-équ1
Terrain 3	Attignat-équ1 3 42 Trévoux-équ2	Attignat-équ2 4 25 Miribel-équ1	Trévoux-équ1 41 26 Miribel-équ2
Terrain 4	Châtillon-sur-Chalaronne-équ1 15 7 Belley-équ1	Bourg-en-Bresse-1-équ1 9 8 Belley-équ2	Bourg-en-Bresse-1-équ2 10 29 Oyonnax-équ1
Terrain 5	Saint-Étienne-du-Bois-équ1 35 22 Lagnieu-équ2	Saint-Étienne-du-Bois-équ2 36 45 Vonnas-équ1	Lagnieu-équ1 21 46 Vonnas-équ2
	Convoqués à 8h45 précises : 1er Match à 9h30	Convoqués à 9h00 précises : 1er Match à 9h45	Convoqués à 9h15 précises : 1er Match à 10h00

Toute équipe absente à compter de ce jour sera amendée.

# COMMISSION FOOT REDUIT

**Téléphone : 04 74 22 87 86**

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

**U13**

## Championnat U13 2024/2025

Vous trouvez sur le site (Foot Réduit Pratique U13) :

Le calendrier pour la saison 2024 – 2025

Celui-ci sera complété et pourrait être modifié après la création des Commissions de la nouvelle mandature

La proposition de Niveaux U13

**U11**

## Championnat U11 2024/2025

Vous trouvez sur le site (Foot Réduit Pratique U11) :

Le calendrier pour la saison 2024 – 2025

Celui-ci sera complété et pourrait être modifié après la création des Commissions de la nouvelle mandature

La proposition de Niveaux U11

**U9**

## Championnat U9 2024/2025

Vous trouvez sur le site (Foot Réduit Pratique U9) :

Le calendrier pour la saison 2024 – 2025

Celui-ci sera complété et pourrait être modifié après la création des Commissions de la nouvelle mandature

**U7**

## Championnat U7 2024/2025

Vous trouvez sur le site (Foot Réduit Pratique U7) :

Le calendrier pour la saison 2024 – 2025

Celui-ci sera complété et pourrait être modifié après la création des Commissions de la nouvelle mandature

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Réunion de la commission :

Le samedi 15 juin à 10h au district.

Ordre du jour :

- Bilan de la saison écoulée
- Organisation de la commission pour la saison 2024/2025
- Vérifications à envisager lors de la saison 2024/2025
- Suivi des travaux de non-conformités à faire lever durant l'intersaison
- Suivi des équipements de contrôle
- Suivi de la réglementation

## Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

## Demande d'Avis Préalable éclairage avec un passage en LED

- Commune de Manziat – avis favorable reçu de la ligue pour le terrain de La Chassagne 2.

## Demande d'Avis Préalable installation

- Commune de Saint Etienne du Bois pour la construction de vestiaires -dossier transmis à la ligue pour validation – avis défavorable
- Commune de Pont d'Ain pour la rénovation de son installation dont la mise en place d'un arrosage incorporé - avis favorable reçu de la ligue pour le terrain du Blachon 1.

## Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Néant

## Vérifications initiales ou décennales des installations

- Complexes sportifs 1 et 2 de Montmerle sur Saône
  - NNI 012630101 : classement au niveau T5 PN jusqu'au 13 juin 2034.
  - NNI 012630102 : classement au niveau T7 PN jusqu'au 13 juin 2034.
- Stades de la Madeleine 1 et 2 de Replonges
  - NNI 013200101 : classement au niveau T5 SYN jusqu'au 06 septembre 2034.
  - NNI 013200102 : classement au niveau T5 PN jusqu'au 13 juin 2034.
- Stade municipal Jérôme Brevet de Messimy NNI 012430101 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue pour classement.
- Stade des brouilles 3 de Curtafond NNI 6- rapport à rédiger par la CDTIS.



Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

Prochaines programmations

- Terrains Claudius Joinin 1 et 2 de Saint Trivier sur Moignans NNI 013890101 et NNI 013890102 le 17 juin 2024.
- Stade municipal de Culoz NNI 011380101

Pour la CDTIS : JF JANNET

## LES CLUBS RECHERCHENT

**L'A.S. GRIEGES PONT DE VEYLE** recherche pour cette 2<sup>ème</sup> partie de saison (et pour les saisons à venir...) un entraîneur pour son équipe une, en catégorie Senior, qui évolue en 4<sup>ème</sup> Division du District de l'Ain.

Contact : Arnaud LAMPS (Président) – Tél : 06.76.97.60.85

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Le club de **Guéreins Genouilleux** (ASGG) recherche à partir de la saison 2024/2025 un arbitre pour ses équipes seniors.

Vous pouvez contacter le 06.10.47.36.62 pour plus d'informations.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Le club de **Plaine Revermont Football** recherche :

- 1 salarié CDI – 35 H – en tant que responsable Technique Jeunes – Permis B – Diplôme BMF ou équivalent

- 1 apprenti BPJEPS – Expérience coaching

Lieu de travail : Saint Etienne du Bois – Val Revermont Treffort

Qualités recherchées : Esprit d'équipe – Dynamisme – Adaptabilité

Envoyez votre CV et lettre de motivation à : [maxime.tirand@gmail.com](mailto:maxime.tirand@gmail.com)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Entraîneur diplômé, étudie toutes propositions pour entraîner club (saison 2024/2025) dans l'Ain.

GLADINES Philippe – Tél : 06.82.33.65.64

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**L'A.S. Grièges Pont de Veyle** recherche pour la saison à venir, dans le cadre du développement de ses équipes jeunes, des éducateurs dans les catégories U11 et U13.

Dès à présent, vous pouvez contacter Arnaud LAMPS, Président du club, au 06.76.97.60.85.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Le club du **FC Haut Revermont** (niveau D4) recherche un responsable senior pour la saison 2024/2025.

Les entraînements et matchs se déroulent sur le terrain de Villereversure.

Merci de prendre contact auprès de Mr Hervé COLIN au 06.76.86.37.83

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Le club de **l'Olympique Saint Denis lès Bourg** recherche des éducateurs et des responsables pour les catégories : U9,U13,U15 et U18 pour la saison 2024/2025.

Contact : Mme Séverine Favier, secrétaire et correspondante du club au 06.87.06.08.54.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Le **FC DOMBES BRESSE** recherche des éducateurs pour ses équipes seniors niveau district.

Le club recherche également un entraîneur spécifique gardien de buts pour ses seniors.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Sébastien BERNARD au 06.50.30.12.54.

**DEVENIR ÉDUCATEUR TE PLAIERAIT ?**

*Rejoins-nous !*

**CONTACT :**

☎ 06.63.62.94.19 ✉ 581373@LAURAFoot.ORG

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Tu souhaites devenir éducateur de nos U15 ?**

- 🔍 Ambiance conviviale et familiale
- 🔍 Soutien et collaboration
- 🔍 Développement Personnel
- 🔍 Projet sportif ambitieux
- 🔍 Équipements modernes

★ **Rejoins le SCME !**

*Ensemble, allons de l'avant !*

☎ 06.36.96.24.33 ✉ 581373@LAURAFoot.ORG



**LE CLUB DE  
SAINT DENIS AMBUTRIX CHATEAU FC  
RECHERCHE DES EDUCATEURS**

---

**Pour ses équipes séniors et U18 en  
entente avec le club de  
Vaux en Bugey**

**CONVIVIALITÉ ET ESPRIT D'ÉQUIPE  
SONT NOS VALEURS !**

**Contact et informations :**

**Ali Bensaâdoune 06 64 75 99 77**



**Saint Denis Ambutrix Chateau FC**



**saintdenisambutrixchateaufc**



# LE CLUB OLYMPIQUE DU PLATEAU



## OBJECTIFS SAISON 2024-2025

- Pérenniser les équipes U15 et SENIORS 2
- Création d'une équipe U18 sur du long terme
- Augmenter les effectifs des catégories "Jeunes"

## LE CLUB RECHERCHE :

- Des Coachs pour nos équipes SENIORS qui évolueront en D3 et D5
- 2 Coachs pour notre nouvelle équipe U18
- Des éducateurs supplémentaires dans nos catégories "Jeunes"

Renseignement : Thierry PATUREL : 06.75.61.71.64 ou  
clubolympiqueduplateau01@gmail.com

Made with PosterMyWall.com



L'Association Sportive Izernore Nurieux-Volognat (AS INV) est à la recherche d'un référent école de Football passionné et compétent pour rejoindre notre équipe. En tant que référent, vous jouerez un rôle essentiel dans le développement des jeunes joueurs, en insufflant une philosophie de jeu alignée sur les valeurs du club.

**Missions et Responsabilités :**

- Encadrer et aider la montée en compétence des éducateurs de U7 à U15.
- Développer une approche pédagogique adaptée à chaque tranche d'âge.
- Promouvoir le fair-play, le respect et l'esprit d'équipe.
- Travailler en étroite collaboration avec les entraîneurs et les parents pour assurer une expérience positive pour tous les enfants.
- Participer à la structuration et à l'évolution du club

**Profil recherché & prérequis**

- Expérience dans l'encadrement des jeunes joueurs de football.
- Connaissance des méthodes d'entraînement adaptées aux différentes catégories d'âge.
- Passion pour le développement des jeunes talents.
- Capacité à communiquer efficacement avec les enfants, les parents et les autres membres du club.
- Adhésion aux valeurs de l'AS INV : respect, engagement, solidarité.

**Prérequis**

- Poste bénévole.
- Disponibilité les week-ends pour les matchs et le mardi/jeudi soir pour les entraînements.
- Engagement pour la saison 2024/2025.

Si vous êtes enthousiaste, motivé et prêt à contribuer au succès de notre club, envoyez-nous votre candidature à l'adresse suivante : [561127@laurafoot.org](mailto:561127@laurafoot.org)

Contact: Mr Philippe BERGER

TEL : 06 71 87 07 24